



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7294
13 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATEE DU 13 MAI 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DU PORTUGAL

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié le 11 mai 1966 par le Ministère des affaires étrangères du Portugal à Lisbonne au sujet de nouvelles, parues dans les journaux, selon lesquelles le "Mozambique est aujourd'hui la principale source d'approvisionnement en pétrole de la Rhodésie".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier et distribuer dès que possible le texte de ce communiqué de presse comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim du
Portugal auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) António PATRICIO

TEXTE DE LA NOTE OFFICIEUSE PUBLIEE LE 11 MAI 1966 PAR LE MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES A LISBONNE

1. Le 5 mai 1966, le New York Times a publié un article selon lequel on saurait, de "sources britanniques généralement bien informées", que le Mozambique est devenu, ces dernières semaines, le principal fournisseur de pétrole de la Rhodésie. D'autres organes de la presse, comme le Rand Daily Mail et le Rhodesia Herald, se sont fait l'écho de nouvelles analogues. Il paraît donc opportun de rappeler certains faits et d'apporter les précisions ci-après :
2. Le Mozambique n'est pas un producteur de pétrole. Ce produit n'y a pas été importé en quantités supérieures à celles qui l'étaient normalement les années précédentes. Il va de soi que nous ne saurions livrer à des tiers ce dont nous avons nous-mêmes le plus grand besoin. Enfin, aucune sorte de rationnement n'a été instituée au Mozambique. Il est donc permis de se demander comment on peut croire que le pétrole qui serait, dit-on, exporté vers la Rhodésie puisse venir de cette province.
3. Il convient de noter également que le Mozambique consomme environ 200 000 tonnes de pétrole par an et la Rhodésie environ 400 000 tonnes. Indépendamment des faits mentionnés ci-dessus, il est impossible d'expliquer comment la consommation de la Rhodésie, à supposer même qu'elle ait diminué de moitié par suite du rationnement, pourrait être assurée par le Mozambique.
4. Conformément à sa politique, qu'il a définie à maintes reprises, le Gouvernement portugais dément catégoriquement que du pétrole soit exporté ou réexporté du Mozambique vers des destinations autres que celles pour lesquelles les expéditions sont faites.
5. Etant donné que ce n'est que ces dernières semaines que les journaux précités ont prétendu que le Mozambique livrait du pétrole à la Rhodésie, rien n'explique l'accusation portée contre le Portugal devant le Conseil de sécurité le 9 avril 1966 puisqu'à l'époque, comme on le reconnaît aujourd'hui, aucun carburant n'était expédié vers ce pays par le Mozambique. Il est intéressant de noter que les deux derniers journaux mentionnés appartiennent, comme on sait, à des ressortissants britanniques; c'est ce que confirme l'article du New York Times qui se réfère explicitement à des sources de même origine.
6. En outre, toutes les nouvelles concernant les exportations de pétrole vers la Rhodésie sont manifestement exagérées; la décision récente du Gouvernement rhodésien de renforcer le rationnement en est la preuve.